



**CHSCTREA d'Ile de France**

**Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail  
Régional de l'Enseignement Agricole**

## **CR de la PLENIERE EXCEPTIONNELLE du 31 mars 2020**

**Une Délégation SNETAP-FSU composée de :** Tony Dos Santos, Fathia Lounici, Patrice Aublanc, Maribel Lacoste, Claire Pinault. La représentante de la CGT siégeait également. Le Directeur de la DRIAAF présidait, assisté de son adjointe, du chef du SRFD et son adjointe. M. Clavel était invité en tant ISST. Les trois directeurs d'EPL étaient en ligne ainsi que le secrétaire général de l'EPN de Rambouillet.

Cette plénière s'est déroulée via **audioconférence**, compte-tenu du confinement national décrété le 17 mars 2020, en raison de la propagation du SRAS-CoV-2 (qui provoque la maladie Covid-19). C'est ce caractère exceptionnel qui a entraîné cette demande de réunion d'instance de la part du **Snetap-FSU** (comme partout en France).

### **1. Situation des personnels non-enseignants**

La DRIAAF assure le paiement des salaires des ACB se fera normalement (ainsi que leur renouvellement de contrat, si besoin). C'est principalement la direction et les personnels logés en NAS qui sont les acteurs encore présents dans les établissements. Seules les mesures de distanciation sociale sont garanties. L'activité des exploitations est nécessairement maintenue, même si ce n'est pas forcément le cas de la vente directe. Certain.es secrétaires peuvent être mobilisés, mais à tour de rôle. Le télétravail n'est pas possible pour tout le monde, car le matériel informatique est insuffisant (ou prêtés aux apprenants pour la continuité pédagogique).



*Notre avis : nous réitérons notre demande de systématiser le télétravail dans cette situation précise. Le manque d'outils informatiques ne peut être une excuse. Dans l'immédiat, il importe de communiquer auprès des équipes la raison de cette « non systématisation ». En outre, les mesures d'hygiène ne sont pas garanties au travail, ce qui augmente les risques psychosociaux des agents, angoissés à l'idée d'y retourner. Enfin, les directeurs et chefs de service doivent s'adresser directement aux agents sur les missions qui convient de mener, pour le bien de la communauté, et celles qui peuvent être suspendues.*

La DRIAAF consent à régler tous ces points rapidement.

### **2. Continuité pédagogique des enseignants/formateurs**

A la suite de nos questions au sujet de « systèmes de contrôle » mis en place sans raison pour le suivi du travail des enseignants, qui alourdissent davantage leur quotidien, la directrice de Saint Germain en Laye a admis que cela se faisait mais uniquement « pour

rassurer les parents ». Le directeur de *La Bretonnière* a nié cela, appuyé par la collègue de la CGT. Le Directeur Régional réprovoque ce type d'action et assure que seul le suivi centralisé sur l'espace numérique de travail constitue la trace pédagogique légitime.



*Notre avis : nous rappelons sur ce point également la nécessité de communiquer auprès des équipes, en rappelant la finalité des outils pédagogiques. Les enseignants se sont massivement mobilisés. Cela a entraîné une surcharge de travail et une communication parfois intense avec les apprenants et pas toujours appropriée (communication à des jeunes à des heures tardives sur whatsapp, par exemple). Cela ne peut être accepté.*

Le Directeur Régional déclare qu'il est « hors de question » que de telles pratiques perdurent. Les directeurs d'EPL devraient diffuser une information à leurs équipes à ce sujet (comme cela a d'ailleurs été fait par le directeur de la DRIAAF à ses services).

### 3. Situation particulière des apprentis

Nous apportons divers témoignages provenant des CFA franciliens comme l'exemple des apprentis « Palefreniers-soigneurs », logés par l'employeur et au travail toute la journée.



*Notre avis : nous demandons un recensement précis des apprentis mineurs qui doivent se rendre sur leur lieu d'apprentissage.*

La DRIAAF s'engage à le faire.

### 4. Planification des stages et examens

Les stages scolaires sont en train d'être planifiés à Brie, alors que la date de sortie de crise n'est pas encore annoncée. Son directeur reconnaît qu'il n'y a aucune obligation mais il souhaite anticiper.

Concernant les aménagements nécessaires sur les examens, rien n'est acté. Le CTEA - Comité Technique national de l'Enseignement Agricole - du 2 avril, devrait prendre des décisions. Elles vont s'aligner sur celles prises par le ministre de l'éducation nationale.



*Notre avis : nous rappelons que les stages doivent être validés par le Conseil d'Administration. Il nous semble imprudent de communiquer d'ores-et-déjà aux familles. Nous demandons également un gel de la planification des CCF.*

### 5. Echanges sur L'après-crise

Une réunion à la DRIAAF avec les directeurs d'établissement est prévue à ce sujet, vendredi 3 avril.



*Notre avis : comme indiqué dans notre déclaration liminaire, nous ne pouvons revenir ainsi comme si rien ne s'était passé. Il faut réfléchir à un temps de rencontre entre personnels et direction d'abord, puis une rentrée sérieuse selon les niveaux de formation, afin de recueillir les témoignages d'apprenants, malmenés psychologiquement et socialement par les conditions de confinement.*

**PROCHAIN CHSCTREA EXCEPTIONNEL : le 22 avril 2020**



**Tony Dos Santos,  
Secrétaire du CHSCTREA Ile de France**